



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-539**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1192721-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
CULTURELLES - EXERCICE 2021- SIGNATURE DE CONVENTIONS**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2021- SIGNATURE DE CONVENTIONS-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les conséquences de la crise sanitaire ont fortement impacté le monde du spectacle et particulièrement les associations culturelles de notre territoire.

Malgré les restrictions liées aux contraintes sanitaires mettant quasiment les professionnels à l'arrêt et obligeant les sites culturels à la fermeture durant une grande partie de l'année 2020, la Ville a pris la décision de soutenir ses partenaires associatifs historiques en leur octroyant la totalité des subventions demandées afin de les aider à se projeter dans l'avenir.

Cette décision, accueillie très positivement, a permis, pour une grande majorité, une réflexion sur les modèles de programmation et de maintien du lien avec les publics, faisant preuve d'innovation et de créativité.

Ainsi, plutôt que de tout annuler et de reporter en cascade, certains ont su réinventer leurs manifestations et repenser leurs pratiques.

On peut citer en autres, les actions du Petit Duc, porté par l'association "Théâtre et Chansons" qui, grâce à la participation de la Ville s'est équipé d'un système de captation en streaming permettant de diffuser en direct ses concerts sur sa chaîne WEB. Cette prestation a été mutualisée avec d'autres associations, mais aussi avec le Conservatoire Darius Milhaud, ou encore le Festival Tous Courts qui a entièrement retransmis sa programmation gratuitement sur son site.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès de ses partenaires associatifs qui interviennent dans tous les domaines artistiques de l'art vivant, mais aussi dans les secteurs de la littérature, du numérique ou des arts visuels, leurs propositions s'inscrivant dans les enjeux que la Ville souhaite développer sur l'ensemble du territoire, afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au tout public.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2021, des subventions de fonctionnement ou acomptes aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs liant la Ville et certaines associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000€.

Les conventions annexées au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en mars 2021.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations culturelles des subventions de fonctionnement ou acomptes d'un montant de **614 650 €** pour l'exercice 2021.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les convention établies individuellement entre la Ville et ces associations.
- **AUTORISER** le versement de subventions de fonctionnement ou acomptes aux associations figurant dans le tableau joint au présent document.
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout document afférent.

DL.2021-539 - VIE CULTURELLE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2021- SIGNATURE DE CONVENTIONS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

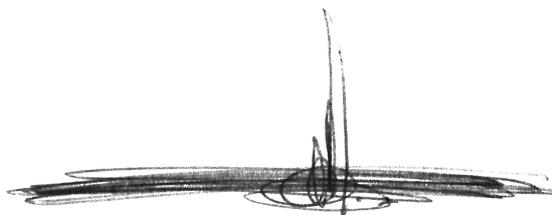
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00